

Date de dépôt: 25 janvier 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat **à l'interpellation urgente écrite de M. Michel Ducret : Autoroute** **directe Genève - Annecy : quelles mesures pour accueillir cette** **nouvelle vague de trafic automobile ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 décembre 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

"La France voisine a entrepris la construction d'une autoroute directe raccourcissant le trajet entre Annecy et Genève, évitant le passage derrière le Salève en passant par Cruseilles et l'axe du col du mont-de-Sion. Concurrément aux avantages en termes de distance et de sécurité pour les usagers actuels, il y a lieu de s'attendre à un nouvel élargissement de la zone d'attractivité de Genève, et donc à une augmentation du trafic routier sur cet axe qui pénétrera sur notre territoire par la douane de Bardonnex.

Or, en direction d'Annecy, le tracé ferroviaire actuel n'est absolument pas en mesure d'offrir des prestations concurrentielles, notamment en temps de parcours, et ce même après la mise en service de la liaison CEVA. Sous cet aspect, les intéressants dessins en couleur de la Charte des déplacements régionaux se heurtent aux réalités du terrain, et pour cette relation, il paraît a priori que la meilleure solution serait d'offrir des relations de type RER par bus sur cet axe autoroutier entre Annecy et Genève.

Afin de pouvoir accueillir ce probable afflux supplémentaire d'usagers dans les meilleures conditions possibles, il semble d'ores et déjà nécessaire de connaître les mesures que le Conseil d'Etat envisage pour y faire face, que ce soit en matière de parkings d'échange ou d'offre en transports collectifs.

Ma question à ce propos au Conseil d'Etat est donc la suivante :

Comment envisage-t-il l'accueil des automobilistes supplémentaires se rendant sur territoire genevois en provenance de cet axe renforcé et a-t-il déjà entrepris des démarches avec nos voisins pour offrir parallèlement des prestations en transports collectifs réellement attractives ?"

REPOSE DU CONSEIL D'ETAT

L'autoroute directe Genève - Annecy (ci-après "A41 Nord") constitue le dernier maillon de l'autoroute française A41. Une fois achevée, elle reliera les principales villes du sillon alpin, à savoir Grenoble, Chambéry, Annecy et Genève. L'A41 Nord mettra ainsi Annecy à moins d'une demi-heure de Genève, suscitant naturellement diverses questions légitimes ayant trait à la mobilité à Genève.

Il y a en effet lieu de s'attendre à un afflux supplémentaire d'usagers de la route arrivant aux portes de Genève par la douane de Bardonnex, principalement sous l'effet de deux facteurs qui seront vraisemblablement occasionnés par l'A41 Nord.

Le premier de ces facteurs est l'élargissement de la zone d'attractivité de Genève sur le plan économique, à condition toutefois que le marché du travail sur territoire genevois offre de nouvelles opportunités professionnelles à des personnes résidant dans les environs de ce nouvel axe autoroutier. Le deuxième de ces facteurs est l'éventuel déménagement d'actifs travaillant à Genève vers des localités qui présentent le double avantage d'être proches de ce nouvel axe autoroutier et d'offrir un marché immobilier plus attractif qu'à Genève et ses environs immédiats.

En l'occurrence, l'une des priorités de législature majeures du Conseil d'Etat consiste précisément à développer sensiblement l'offre en matière de logement sur le canton de Genève, afin d'éviter au mieux ce type d'exode.

S'agissant par ailleurs de la mobilité, diverses mesures, ambitionnant de répondre efficacement à la problématique décrite ci-dessus, font actuellement l'objet de discussions et tractations transfrontalières. Ces mesures s'articulent autour de trois axes complémentaires, à savoir l'alternative ferroviaire, celle des transports publics routiers de type RER, ainsi que la construction à la douane de Bardonnex d'un nouveau P+R dont la desserte serait assurée par une nouvelle ligne de transport collectif.

La mise en service de la liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) offre des perspectives intéressantes en termes d'exploitation. Elle permettra en effet la mise en réseau de l'ensemble des lignes ferroviaires de la région franco-valdo-genevoise, constituant ainsi la clé de voûte d'un RER ferroviaire qui comprendra naturellement la desserte d'Annecy.

Par ailleurs, le Conseil général de Haute Savoie a l'intention de mettre en place, à l'occasion de la mise en service de l'A41, un RER routier par autocar entre Annecy et Genève. Naturellement, cette offre de transports publics sera étroitement coordonnée avec le canton de Genève, au sein du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) transports publics créé en décembre 2006.

En complément de ce qui précède, le Conseil d'Etat a dernièrement mis en place avec ses partenaires français une coopération transfrontalière visant la construction, du côté français de la douane de Bardonnex, d'un nouveau P+R. Ce projet - qui suscite l'enthousiasme des partenaires français et dont l'instruction technique est en cours - devrait être réalisable en plusieurs étapes et permettre un éventuel agrandissement de l'ouvrage. Les réflexions en cours démontrent que ce P+R devra être desservi par une ligne de transport collectif rapide (de type autocar) le reliant directement au centre-ville de Genève et circulant notamment sur l'autoroute de contournement.

Il sied enfin de relever que l'A41 Nord ne provoquera vraisemblablement pas d'augmentation de trafic à l'endroit des douanes secondaires. En effet, il n'existe, d'une part, que peu de jonctions permettant de sortir de l'A41 Nord aux abords de Genève; d'autre part, les travaux d'amélioration des capacités réalisés à la douane de Bardonnex au printemps 2006 offrent encore une réserve de capacité suffisamment importante pour limiter efficacement les engorgements de trafic à l'approche de Genève par ladite douane.

En conclusion, le Conseil d'Etat met tout en œuvre pour anticiper au mieux les effets de la mise en service de l'A41 Nord.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Charles Beer